



Procédure de création du compte sur l'Espace Famille

À partir de la rentrée de septembre 2025, toutes les inscriptions périscolaire, école de musique et pour 2026 scolaires se feront via le logiciel INOE.

Vous trouverez ci-dessous la procédure complète vous permettant de créer votre compte sur notre espace famille.

1. Création de votre Espace Famille

Rendez-vous sur INOE : <https://espacefamille.aiga.fr/11701980>

La série de chiffres à la fin de l'adresse du site est très importante. N'oubliez pas de la renseigner lors de la saisie.

Après avoir créé votre mot de passe, vous devrez déposer deux documents obligatoires :

Mes documents à envoyer

- Une carte d'identité ou un passeport

Pièce identité Parent 1 ou Adulte



Envoyer le document

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, quittance de loyer...)

Justificatif de domicile



Envoyer le document

Les services de la Ville vérifieront ces documents sous 48 heures. Les coches devant les documents passeront au vert. Exemple :



Justificatif de domicile

2. Une fois votre compte validé, vous pourrez :

- Créer le profil de votre enfant (onglet « *ajouter une personne* »)



- Déposer sur son profil : le livret de famille et les justificatifs de vaccination



Livret de Famille



Envoyer le document

- Ajouter la CNI ou le passeport du second parent

Pièce identité Parent 2 ou Adulte



Envoyer le document

- Vous rendre en mairie avec la demande d'autorisation de scolarisation papier remplie (disponible également dans l'onglet document-information du portail).
Le Service Scolaire – État Civil vérifiera alors la conformité de l'ensemble des documents.

La demande d'autorisation de scolarisation sera ensuite validée par le Maire ou l'Adjointe, puis transmise à Mme Florentin.

Important

Cette démarche doit impérativement être réalisée **avant votre rendez-vous** à l'école avec Mme Florentin, car c'est l'autorisation de scolarisation qui atteste que toutes les formalités préalables ont été accomplies.

Permanences en mairie pour vous accompagner

- Mardi 24 février : 14h – 16h
- Jeudi 26 février : 9h – 11h
- Lundi 2 mars : 14h – 16h

Nos services restent à votre disposition pour toute question.

Aude GASPAROTTO
Adjointe aux Affaires Scolaires